

Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le

SLOX

ID : 021-200006682-20191216-CC\_19\_091-DE

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 83

**PRÉSIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Anne DIEZ, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, M., Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Olivier MENAGER, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

**Suppléants :** M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),  
M. Jean-Paul BAILLY (Suppléant de SAVIGNY-LES-BEAUNE)

**Délégués ayant donné procuration :**  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. Jean-Benoit VUITTENEZ,  
Mme Martine BOUGEOT à Mme M. Michel PICARD,  
M. Patrick FERRANDO à Mme BERNARD-BRUNAUD,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Philippe DIDAILLER,  
Mme Patricia RACKLEY, à M. Jérôme FLACHE,  
M. Philippe CESNE, à M. Jean-Pierre REBOURGEON,  
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**  
Mmes et M. Frédéric CANCEL Justine MONNOT, Philippe ROUX, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE.

**Secrétaire de séance :** M. Alexis FAIVRE

## DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE ATELIER DES TERRITOIRES

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et Sud, la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, ont attiré l'attention du préfet sur les difficultés actuelles et futures du milieu agricole des communes des Hautes Côtes.

Les élus locaux souhaitent redynamiser ce secteur, remarquable par son environnement et ses paysages, afin d'endiguer la désertification démographique et économique.

Les EPCI ont été entendus par le préfet qui a demandé au Ministère la mise en place d'une démarche « d'Atelier des territoires ».

Il s'agit d'un dispositif de pilotage et d'animation du débat politique et opérationnel pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Grâce à l'appui d'un bureau d'études et d'une équipe pluridisciplinaire, la démarche consiste à co-construire un projet de territoire. L'objectif est d'aboutir à des propositions d'actions concrètes.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par l'Etat qui apporte également le financement nécessaire.

Il est précisé que l'association Pays Beaunois, dont sont membres les trois intercommunalités impliquées dans l'Atelier des territoires, apportera un soutien logistique à la démarche.

Les trois intercommunalités porteuses du projet sont naturellement intéressées par son suivi. Il a ainsi été décidé de créer un comité de pilotage regroupant des représentants de chacun de ces EPCI qui aura pour mission de suivre et d'accompagner la démarche de l'Atelier des Territoires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la désignation de trois représentants au sein du Comité de Pilotage Atelier des territoires,
- DESIGNE MM Michel QUINET, Gérard ROY et Denis THOMAS pour siéger à cette instance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

**Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**



**Jean-François PONS**

*« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »*